

**Deuxième trimestre 2011**  
États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités  
et notes complémentaires

**Le 4 août 2011**

**État consolidé de la situation financière**

Non audité (en millions de dollars canadiens)	30 juin 2011	31 décembre 2010
		note 1
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	968 \$	1 090 \$
Placements à court terme	1 291	1 102
	2 259	2 192
Liquidités soumises à restrictions	39	80
Créances clients	789	641
Stocks de carburant avions	71	67
Stocks de rechanges et de fournitures	93	88
Charges payées d'avance et autres actifs courants	240	279
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>3 491</b>	<b>3 347</b>
Immobilisations corporelles	5 368	5 629
Immobilisations incorporelles	311	317
Goodwill	311	311
Dépôts et autres actifs	567	549
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 048 \$</b>	<b>10 153 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif courant</b>		
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 193 \$	1 182 \$
Produits passages perçus d'avance	1 836	1 375
Partie courante de la dette à long terme et contrats de location-financement	393	567
<b>Total du passif courant</b>	<b>3 422</b>	<b>3 124</b>
Dettes à long terme et contrats de location-financement	3 820	4 028
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	3 315	3 328
Provisions liées à la maintenance	510	493
Autres passifs non courants	457	468
<b>Total du passif</b>	<b>11 524</b>	<b>11 441</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>		
Capital social	840	846
Surplus d'apport	56	54
Déficit	(2 448)	(2 334)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	<b>(1 552)</b>	<b>(1 434)</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>76</b>	<b>146</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(1 476)</b>	<b>(1 288)</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>10 048 \$</b>	<b>10 153 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

**Compte consolidé de résultat**

Non audité (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 juin		30 juin	
	2011	2010	2011	2010
<b>Produits d'exploitation</b>		note 1		note 1
Passages	2 586 \$	2 314 \$	4 897 \$	4 409 \$
Fret	119	115	235	219
Autres	213	196	539	516
<b>Total des produits</b>	<b>2 918</b>	<b>2 625</b>	<b>5 671</b>	<b>5 144</b>
<b>Charges opérationnelles</b>				
Carburant avions	882	660	1 624	1 279
Salaires et charges sociales	485	479	991	953
Redevances aéroportuaires et de navigation	252	236	486	462
Contrats d'achat de capacité	note 7	238	491	473
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	184	193	369	389
Maintenance avions	154	147	320	333
Frais de vente et de distribution	152	142	318	284
Restauration et fournitures connexes	75	75	143	149
Communications et technologies de l'information	47	49	97	98
Locations avions	81	88	169	178
Autres	284	271	656	635
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>2 845</b>	<b>2 578</b>	<b>5 664</b>	<b>5 233</b>
<b>Bénéfice (perte) opérationnel</b>	<b>73</b>	<b>47</b>	<b>7</b>	<b>(89)</b>
<b>Produits (charges) non opérationnels</b>				
Profit (perte) de change	9	(190)	113	(67)
Produits d'intérêts	9	4	18	6
Charges d'intérêts	note 3	(138)	(163)	(221)
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel	note 4	(4)	(8)	(38)
Perte sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 6	(52)	(25)	(16)
Autres	(3)	(4)	(8)	(6)
	(120)	(365)	(73)	(342)
<b>Perte avant impôts sur le résultat</b>	<b>(47)</b>	<b>(318)</b>	<b>(66)</b>	<b>(431)</b>
Économie (charge) d'impôts sur le résultat				
Exigibles	1	2	1	3
Différés	-	(2)	-	(2)
<b>Perte de la période</b>	<b>(46) \$</b>	<b>(318) \$</b>	<b>(65) \$</b>	<b>(430) \$</b>
<b>Bénéfice (perte) attribuable aux :</b>				
Actionnaires d'Air Canada	(47) \$	(321) \$	(68) \$	(435) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1	3	3	5
	(46) \$	(318) \$	(65) \$	(430) \$
<b>Perte par action</b>				
De base et dilué	(0,17) \$	(1,14) \$	(0,25) \$	(1,56) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

**État consolidé du résultat global**

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
<b>Résultat global</b>		note 1		note 1
Perte de la période	(46) \$	(318) \$	(65) \$	(430) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :				
Profit net (perte nette) sur le passif des régimes d'avantages du personnel	note 4	(52)	(46)	12
Reclassement des pertes réalisées nettes sur les dérivés liés au carburant au résultat	note 6	-	-	110
	(62)	-	(46)	122
<b>Total du résultat global</b>	<b>(108) \$</b>	<b>(318) \$</b>	<b>(111) \$</b>	<b>(308) \$</b>
<b>Résultat global attribuable aux</b>				
Actionnaires d'Air Canada	(109) \$	(321) \$	(114) \$	(313) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1	3	3	5
	(108) \$	(318) \$	(111) \$	(308) \$

**État consolidé des variations des capitaux propres**

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Semestres clos les 30 juin	
	2011	2010
<b>Capital social</b>		note 1
Actions ordinaires au début de la période	846 \$	844 \$
Actions détenues en fiducie	note 5	(6)
<b>Total du capital social</b>	840	844
<b>Surplus d'apport</b>		
Solde au début de la période	54	53
Juste valeur des options sur actions émises en faveur d'employés de la Société comptabilisée en charge de rémunération	2	1
<b>Total du surplus d'apport</b>	56	54
<b>Déficit</b>		
Solde au début de la période	(2 334)	(2 881)
Perte de la période attribuable aux actionnaires d'Air Canada	(68)	(435)
Gain net (perte nette) de la période sur obligations au titre des avantages du personnel	note 4	(46)
<b>Déficit</b>	(2 448)	(3 304)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>		
Solde au début de la période	-	(184)
Autres éléments du résultat global	note 6	-
<b>Total du cumul des autres éléments du résultat global</b>	-	(74)
<b>Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat global</b>	(2 448)	(3 378)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(1 552) \$</b>	<b>(2 480) \$</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		
Solde au début de la période	146	148
Distributions liées aux entités ad hoc locatrices de matériel volant	(73)	(3)
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3	5
<b>Total des participations ne donnant pas le contrôle</b>	76	150
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(1 476) \$</b>	<b>(2 330) \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Semestres clos les 30 juin	
	2011	2010
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		note 1
<b>Activités opérationnelles</b>		
Perte de la période	(65) \$	(430) \$
Ajustements au titre du rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	369	389
Profit (perte) de change	(139)	43
Impôts sur le résultat différés	-	2
Déficit (excédent) de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	(58)	6
Dérivés liés au carburant et autres dérivés	26	76
Variation des provisions au titre de la maintenance	32	31
Variation des soldes des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	354	417
Autres	16	90
	<b>535</b>	<b>624</b>
<b>Activités de financement</b>		
Produit des emprunts	125	100
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	(411)	(260)
Distributions liées aux entités ad hoc de locations d'appareils	(52)	(2)
	<b>(338)</b>	<b>(162)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Placements à court terme	(189)	(418)
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(104)	(112)
Produit de la vente d'immobilisations	3	1
Produit des opérations de cession-bail	-	20
Réduction de la lettre de crédit d'Aveos	-	23
Autres	(29)	14
	<b>(319)</b>	<b>(472)</b>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(122)</b>	<b>(10)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 090	1 115
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>968 \$</b>	<b>1 105 \$</b>
<b>Paiements d'intérêts en trésorerie</b>	142 \$	145 \$
<b>Paiements d'impôts sur le résultat en trésorerie</b>	- \$	3 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.



**Notes complémentaires des états financiers consolidés condensés intermédiaires  
(non audités)  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)**

**1. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ci-joints (les « états financiers ») sont ceux d'Air Canada (la « Société »). Air Canada est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 7373, boulevard Côte-Vertu Ouest (Saint-Laurent), au Québec. Le terme « Société » s'entend, selon le contexte, d'Air Canada et de l'une ou de plusieurs de ses filiales, y compris Société en commandite Touram (« Vacances Air Canada »). Les présents états financiers tiennent compte aussi de certaines entités locatrices de matériel volant et de moteurs et de sociétés d'avitaillement, qui sont consolidées selon l'interprétation du SIC 12 (SIC 12), « Consolidations des entités ad hoc ».

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), tels qu'ils sont énoncés dans la partie I du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « Manuel de l'ICCA »). En 2010, le Manuel de l'ICCA a été remanié pour y inclure les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS) et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Par conséquent, en ce qui a trait aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société a commencé à présenter son information conformément à ce référentiel comptable. Dans les présents états financiers, les « PCGR du Canada » s'entendent des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS et les « PCGR » s'entendent des principes généralement reconnus du Canada après l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers ont été établis conformément aux IFRS applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, « Information financière intermédiaire », et IFRS 1, « Première application des normes internationales d'information financière ». Sauf pour certains choix liés à la transition présentés à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du premier trimestre de 2011, la Société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées. La note 2 contient de l'information sur l'incidence du passage aux IFRS sur les capitaux propres de la Société pour le trimestre clos le 30 juin 2010 et l'état du résultat global pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2010. Il y a lieu de se reporter à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du premier trimestre de 2011 pour connaître l'incidence du passage aux IFRS sur la situation financière de la Société, sa performance financière et ses flux de trésorerie, y compris la nature et l'effet des principaux changements de méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers consolidés de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les présents états financiers ont été établis en fonction des méthodes comptables présentées à la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du trimestre clos le 31 mars 2011. Les méthodes appliquées pour les présents états financiers reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 3 août 2011, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Conformément aux PCGR, les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Société établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires du premier trimestre de 2011. Selon l'opinion de la direction, les états financiers rendent compte de tous les ajustements nécessaires pour donner une image fidèle des résultats de la période intermédiaire présentée.

La Société connaît généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la conséquence d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de la Société comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable en fonction de la demande passagers à court terme.

**NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE APPLIQUÉES**

Suit un aperçu des modifications de normes comptables que la Société sera tenue d'appliquer au cours des exercices à venir. Les normes s'appliqueront aux états financiers des périodes annuelles de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et peuvent être adoptées de façon anticipée. La Société continue d'évaluer l'incidence de ces normes sur son compte consolidé de résultat et son état consolidé de la situation financière.

**IFRS 9 – Instruments financiers**

IFRS 9 établit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. La norme IFRS 9 exige que tous les actifs financiers comptabilisés qui sont compris dans le champ d'application d'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » soient évalués par la suite au coût amorti ou à la juste valeur. Plus précisément, les placements en titres de créance qui sont détenus dans un modèle économique où l'objectif est de détenir des actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal impayé, sont généralement évalués au coût amorti à la fin des périodes comptables ultérieures. Tous les autres placements en titres d'emprunt et de capitaux propres sont évalués à leurs justes valeurs à la fin des périodes comptables ultérieures. Des exigences relatives aux passifs financiers ont été ajoutées en octobre 2010; elles reprennent dans une large mesure les exigences déjà contenues dans IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation », à l'exception du fait que les modifications de la juste valeur attribuables au risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net seront généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

**IFRS 10 – Consolidation**

Selon IFRS 10, l'entité est tenue de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables découlant de son rôle dans celle-ci et qu'elle a en outre la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité détenue pour influencer sur le montant de ces rendements. Selon les IFRS en vigueur actuellement, la consolidation est obligatoire si l'entité a le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12 « Consolidation — Entités ad hoc » et certaines parties d'IAS 27, « États financiers consolidés et individuels ».

**IFRS 11 – Partenariats**

Aux termes d'IFRS 11, le coentrepreneur est tenu de classer sa participation dans un partenariat à titre de coentreprise ou d'activité conjointe. Les coentreprises sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence alors que, dans le cas d'une activité conjointe, le coentrepreneur comptabilise uniquement sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges. Selon les IFRS en vigueur actuellement, les entités ont le choix d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle ou la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des coentreprises. IFRS 11 annule et remplace IAS 31, « Participations dans des coentreprises » et SIC-13, « Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs ».

**IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités**

IFRS 12 établit les exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et les autres entités hors bilan. La norme reprend les obligations actuelles en matière d'informations à fournir et établit d'autres obligations significatives touchant la nature de la participation de l'entité dans d'autres entités et les risques connexes.

**IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur**

Actuellement, les directives concernant l'établissement de la juste valeur et les informations à fournir connexes sont fournies dans diverses IFRS traitant spécifiquement de l'établissement de la juste valeur. IFRS 13 est une norme plus exhaustive concernant les obligations en matière d'évaluation de la juste valeur et des informations à fournir connexes pour l'ensemble des IFRS. Cette nouvelle norme définit clairement la juste valeur comme le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction volontaire entre participants du marché à la date d'évaluation. Cette norme établit également les informations à fournir concernant l'évaluation à la juste valeur.

**Modifications d'autres normes**

En outre, des modifications ont été apportées à des normes en vigueur, notamment IAS 27, « États financiers individuels » et IAS 28, « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». IAS 27 traite de la comptabilisation des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans les états

financiers non consolidés. Quant à IAS 28, elle vise désormais également les coentreprises et tient compte des modifications apportées par les IFRS 10 – 13.

#### Modifications d'IAS 19 – Avantages du personnel

Cette version révisée modifie considérablement la comptabilisation et l'évaluation du coût au titre des régimes à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail, en plus d'exiger que soient fournies des informations plus détaillées sur l'ensemble des avantages du personnel. Les écarts actuariels ont été renommés « réévaluations » et sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures. En outre, les modifications prévoient le devancement de la comptabilisation des coûts des services passés alors qu'ils sont comptabilisés dans la période durant laquelle est modifié le régime. Le coût annuel d'un régime par capitalisation sera établi en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre du régime à prestations définies. Les modifications apportées à IAS 19 auront également une incidence sur la présentation du coût de retraite étant donné que le coût des prestations sera divisé entre (i) le coût des prestations comptabilisé pour la période (coût des services rendus) et la variation des prestations (coûts des services passés, liquidations et réductions) et (ii) le coût financier ou le produit financier.

Plusieurs autres modifications ont été apportées à la comptabilisation, à l'évaluation et au classement, notamment une redéfinition des directives en matière d'avantages à court terme et des autres avantages à long terme relativement au traitement fiscal des régimes d'avantages du personnel, des directives concernant les facteurs de risque et de partage des coûts, outre des informations à fournir plus détaillées.

La méthode comptable qu'emploie actuellement la Société à l'égard des avantages du personnel pour la présentation du coût de retraite et la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global est compatible avec les obligations qu'établit la norme modifiée. Toutefois, la Société devra désormais fournir des informations supplémentaires et calculer le coût annuel en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des régimes à prestations définies.

#### Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

Ces modifications obligent les entités à séparer les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en deux groupes, selon qu'ils peuvent ou non être reclassés en résultat net ultérieurement. Les éléments qui ne seront pas reclassés, comme les réévaluations découlant des modifications d'IAS 19, seront présentés séparément des éléments pouvant être reclassés ultérieurement, comme les profits et pertes différés sur les couvertures de flux de trésorerie. Les entités qui décident de présenter les autres éléments du résultat global avant impôts devront présenter de façon distincte les montants d'impôts liés aux deux groupes d'éléments.



**2. RAPPROCHEMENT DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ANTÉRIEUR AUX IFRS**

La Société a présenté des états financiers consolidés établis selon les PCGR du Canada pour toutes les périodes jusqu'au 31 décembre 2010, inclusivement. Les présents états financiers sont préparés conformément à IAS 34, « Information financière intermédiaire ».

La Société a donc préparé les présents états financiers conformément aux IFRS s'appliquant aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et les principales méthodes comptables visant à répondre à ces exigences étaient présentées à la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du premier trimestre de 2011. Pour établir les présents états financiers, la Société est partie d'un état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010, date à laquelle la Société a commencé à appliquer les IFRS, et elle a modifié ses méthodes comptables et effectué les autres ajustements exigés par IFRS 1, « Première application des normes internationales d'information financière » (IFRS 1), pour les nouveaux adoptants des IFRS, ajustements énoncés dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le premier trimestre de 2011.

**Rapprochements**

Les tableaux qui suivent et les notes explicatives annexes présentent un rapprochement des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS montrant l'incidence du changement de référentiel comptable sur les capitaux propres et la situation financière de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2010.

**Rapprochement des capitaux propres présentés au 1<sup>er</sup> janvier 2010, au 30 juin 2010  
 et au 31 décembre 2010**

(en millions de dollars canadiens)		31 décembre 2010	30 juin 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		-	-	-
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle en capitaux propres	note i	169	174	201
Consolidation des entités ad hoc	note i	(23)	(24)	(53)
<b>Participations ne donnant pas le contrôle selon les IFRS</b>		146	150	148
<b>Capital social</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		534	532	532
Reclassement de l'ajustement au titre de la comptabilité « nouveau départ » de 2004 depuis le déficit	note v	312	312	312
<b>Capital social selon les IFRS</b>		846	844	844
<b>Surplus d'apport</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		1 826	1 826	1 825
Reclassement des transactions entre parties liées au déficit	note v	(1 747)	(1 747)	(1 747)
Reclassement des bons de souscription au déficit	note v	(25)	(25)	(25)
<b>Surplus d'apport selon les IFRS</b>		54	54	53
<b>Déficit</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		(620)	(1 015)	(727)
Ajustement au titre des impôts différés	note v	49	(46)	-
Ajustements au titre de la juste valeur et de la consolidation des appareils	note i et iii	(338)	(306)	(295)
Comptabilisation des profits différés sur les opérations de vente et de cession-bail	note iv	62	65	69
Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	note ii	(2 877)	(2 824)	(2 777)
Plus-values des régimes à prestations définies	note ii	580	12	-
Ajustement des immobilisations incorporelles et du goodwill	note v	(230)	(233)	(236)
Comptabilisation de provisions supplémentaires	note vi	(420)	(417)	(375)
Reclassement de l'ajustement lié à la comptabilité « nouveau départ » de 2004 au capital social	note v	(312)	(312)	(312)
Reclassement des transactions entre parties liées et des bons de souscription depuis le surplus d'apport	note v	1 772	1 772	1 772
<b>Déficit selon les IFRS</b>		(2 334)	(3 304)	(2 881)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		-	(74)	(184)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global selon les IFRS</b>		-	(74)	(184)
<b>Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat global selon les IFRS</b>		(2 334)	(3 378)	(3 065)
<b>Total des capitaux propres selon les IFRS</b>		<b>(1 288) \$</b>	<b>(2 330) \$</b>	<b>(2 020) \$</b>

**Rapprochement du compte consolidé de résultat pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2010**

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestre clos le 30 juin 2010			Semestre clos le 30 juin 2010		
	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
<b>Produits opérationnels</b>						
Passages	2 314 \$		2 314 \$	4 409 \$		4 409 \$
Fret	115		115	219		219
Autres	196		196	516		516
<b>Total des produits</b>	<b>2 625</b>	<b>-</b>	<b>2 625</b>	<b>5 144</b>	<b>-</b>	<b>5 144</b>
<b>Charges opérationnelles</b>						
Carburant avions	660		660	1 279		1 279
Salaires et charges sociales	note ii 474	5	479	944	9	953
Redevances aéroportuaires et de navigation	236		236	462		462
Contrats d'achat de capacité	238		238	473		473
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	note iii et v 172	21	193	348	41	389
Maintenance avions	note lii et vi 147	-	147	349	(16)	333
Frais de vente et de distribution	142		142	284		284
Restauration et fournitures	75		75	149		149
Communications et technologies de l'information	49		49	98		98
Locations avions	note iv 86	2	88	174	4	178
Autres	271		271	635		635
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>2 550</b>	<b>28</b>	<b>2 578</b>	<b>5 195</b>	<b>38</b>	<b>5 233</b>
<b>Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)</b>	<b>75</b>	<b>(28)</b>	<b>47</b>	<b>(51)</b>	<b>(38)</b>	<b>(89)</b>
<b>Produits (charges) non opérationnels</b>						
Perte de change	note i et vi (156)	(34)	(190)	(56)	(11)	(67)
Produits d'intérêts	4		4	6		6
Charges d'intérêts	note i (133)	(5)	(138)	(211)	(10)	(221)
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel	note ii -	(19)	(19)	-	(38)	(38)
Intérêts incorporés	-		-	-		-
Perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(18)		(18)	(16)		(16)
Autres	note vi -	(4)	(4)	(1)	(5)	(6)
	(303)	(62)	(365)	(278)	(64)	(342)
<b>Perte avant les éléments suivants</b>	<b>(228)</b>	<b>(90)</b>	<b>(318)</b>	<b>(329)</b>	<b>(102)</b>	<b>(431)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	note i (3)	3	-	(6)	6	-
Économie (charge) d'impôts						
Exigibles	2		2	3		3
Différés	note v 26	(28)	(2)	44	(46)	(2)
<b>Perte nette de la période</b>	<b>(203) \$</b>	<b>(115)</b>	<b>(318) \$</b>	<b>(288) \$</b>	<b>(142)</b>	<b>(430) \$</b>

**Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2010**

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 juin 2010			Semestre clos le 30 juin 2010		
	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
<b>Résultat global</b>						
Perte nette de la période	(203) \$	(115)	(318) \$	(288) \$	(142)	(430) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :						
Profits (pertes) au titre du régime à prestations définies	-	(52)	(52)	-	12	12
Reclassement des pertes nettes réalisées sur les dérivés liés au carburant en résultat	52		52	110	-	110
	52	(52)	-	110	12	122
<b>Total du résultat global</b>	<b>(151) \$</b>	<b>(167)</b>	<b>(318) \$</b>	<b>(178) \$</b>	<b>(130)</b>	<b>(308) \$</b>

**Explication des ajustements effectués pour présenter les capitaux propres établis selon les PCGR du Canada en capitaux propres établis en IFRS**
**i) Périmètre de consolidation**
*Différences entre les méthodes comptables*

Selon les PCGR du Canada, la consolidation est fondée sur un modèle de participation financière donnant le contrôle. Dans le cas des entités à détenteurs de droits variables, la consolidation est fondée sur une analyse du principal bénéficiaire. Dans le cas des entités à détenteurs de droits non variables, la consolidation est fondée sur le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité de façon continue afin d'obtenir des avantages de ses activités, ce qui entraîne l'exposition aux risques connexes. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement comme la quote-part des actionnaires sans contrôle du coût historique de l'actif net de la filiale. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées hors passif et hors capitaux propres au bilan, et en diminution du résultat net dans l'état des résultats.

Selon les IFRS, la consolidation est fondée sur le modèle du contrôle, le contrôle étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Ce modèle de contrôle s'applique également aux participations dans des entités ad hoc. Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées, soit à la juste valeur revenant aux actionnaires sans contrôle, soit à la part proportionnelle des actionnaires sans contrôle dans l'actif net identifiable des filiales. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan consolidé dans les capitaux propres, mais dans un poste distinct des capitaux propres des propriétaires de la société mère et du résultat net et du résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère.

*Incidence*

Certaines entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées selon les PCGR du Canada, la Société ayant déterminé qu'elle n'était pas le bénéficiaire principal, sont incluses dans le périmètre de consolidation selon les IFRS compte tenu des jugements exercés. Il s'agit d'entités locatrices de matériel volant visant sept A319, six A340 et huit A330 d'Airbus.

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
  - Cet ajustement a donné lieu à un accroissement de 212 \$ des immobilisations corporelles (selon la juste valeur du matériel volant au 1<sup>er</sup> janvier 2010; ce montant a été pris en compte dans l'incidence d'IFRS 1 sur les immobilisations corporelles, dont il est plus amplement question ci-après), à une augmentation de la dette à long terme de 259 \$, à une diminution des participations ne donnant pas le contrôle de 53 \$ et à la comptabilisation d'un crédit de 6 \$ au déficit. La dette supplémentaire consolidée dans les entités ad hoc a trait à un emprunt de tiers dans des entités ad hoc de location d'appareils assorti d'un taux d'intérêt effectif moyen pondéré d'environ 8 %.
  - Des participations ne donnant pas le contrôle de 201 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010, montant déterminé selon les PCGR du Canada, ont été reclassées en capitaux propres.
- Compte consolidé de résultat
  - Les charges d'intérêts ont augmenté de 5 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (10 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010) en raison de la dette consolidée des entités ad hoc qui augmente à un taux d'intérêt moyen effectif d'environ 8 % par année.
  - La quote-part du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après ajustement, est reclassée au résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans le compte consolidé de résultat.
  - La perte de change établie selon les PCGR du Canada pour le trimestre clos le 30 juin 2010 a augmenté de 14 \$ (3 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010), la dette à long terme supplémentaire étant libellée en dollars américains.
  - Il y a lieu de se reporter à la rubrique sur les immobilisations corporelles ci-dessous pour une analyse des modifications de l'amortissement.

## ii) Avantages du personnel

### *Application de l'exemption facultative*

La Société a choisi de comptabiliser le cumul des écarts actuariels sur les régimes de retraite et avantages complémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2010 directement dans le déficit.

### *Différences entre les méthodes comptables*

#### Écarts actuariels

Selon les PCGR du Canada, le cumul des écarts actuariels nets non constatés en excédent de 10 % de l'obligation au titre des prestations projetée ou de la valeur de marché de l'actif des régimes à l'ouverture de l'exercice, si celle-ci est supérieure, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des salariés actifs.

Selon les IFRS, la Société a choisi comme méthode comptable de comptabiliser les écarts actuariels nets immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur au résultat.

#### Juste valeur des actifs des régimes ou valeur liée au marché des actifs des régimes

Selon les PCGR du Canada, une méthode d'évaluation liée au marché était employée pour évaluer les actifs des régimes aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes. Selon la méthode choisie, les différences entre le rendement de l'investissement pendant une année donnée et le rendement attendu de l'investissement ont été amorties linéairement sur quatre ans.

Selon les IFRS, le rendement attendu des actifs des régimes est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour les rendements sur toute la durée de l'obligation correspondante.



Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

IFRIC 14, « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » (« IFRIC 14 »), traite de l'application du paragraphe 58 d'IAS 19 qui limite l'évaluation de l'actif au titre des régimes à prestations définies à « la valeur actuelle de tous avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime », majorée du coût des services rendus.

IFRIC 14 donne des indications concernant les questions suivantes : a) À quel moment un remboursement ou une diminution des cotisations futures devraient être considérés comme disponibles selon le paragraphe 58 d'IAS 19; b) Comment une exigence de financement minimal pourrait avoir une incidence sur la possibilité de réduire les cotisations futures; et c) À quel moment une exigence de financement minimal pourrait donner naissance à un passif. La Société a déterminé qu'elle doit comptabiliser un passif supplémentaire relativement aux exigences de financement minimal liées à ses régimes de pension agréés. Le passif supplémentaire est calculé en actualisant les exigences de financement minimal tirées des évaluations de capitalisation actuarielle à l'aide du taux d'actualisation défini aux termes d'IAS 19.

Les PCGR du Canada contiennent des indications concernant la limite de la valeur comptable d'un actif au titre des prestations constituées et la comptabilisation d'une provision pour moins-value correspondante. Les IFRS et les PCGR du Canada préconisent toutefois des méthodes différentes pour le calcul de la limite des actifs des régimes à prestations définies. Les PCGR du Canada ne traitaient pas en outre de la comptabilisation d'un passif supplémentaire découlant des exigences de financement minimal.

*Incidence*

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
  - En date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, cet ajustement a fait monter de 2 777 \$ le passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires, avec imputation d'une charge correspondante au déficit.

	Prestations de retraite	Autres avantages futurs du personnel	Total
Obligation au titre des prestations selon les PCGR du Canada, montant net	120 \$	1 109 \$	1 229 \$
Comptabilisation de tous les écarts actuariels cumulés à la transition	1 098	(258)	840
Passif supplémentaire découlant des exigences de financement minimal selon IFRIC 14	1 937	-	1 937
<b>Obligation au titre des prestations de retraite selon les IFRS, montant net</b>	<b>3 155 \$</b>	<b>851 \$</b>	<b>4 006 \$</b>
Partie courante	-	(66)	(66)
<b>Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel – partie non courante</b>	<b>3 155 \$</b>	<b>785 \$</b>	<b>3 940 \$</b>

- Compte consolidé de résultat
  - Les salaires et charges sociales selon les PCGR du Canada, pour le trimestre clos le 30 juin 2010, se sont accrus de 5 \$ (9 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).
  - Un coût financier net de 19 \$ sur les régimes d'avantages du personnel lié au rendement attendu des actifs des régimes et aux intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies a été comptabilisé selon les IFRS pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (montant de 38 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).

- État consolidé du résultat global
  - Des pertes nettes de 52 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (gains nets de 12 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010) ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global établi selon les IFRS.

### iii) Immobilisations corporelles

#### *Application de l'exemption facultative*

La Société a choisi d'évaluer les appareils et les réacteurs qui lui appartiennent ou qui sont visés par des contrats de location-financement à la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé à cette date. Le coût présumé global des appareils et des moteurs en fonction de la juste valeur comptabilisée à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2010, s'élevait à 5 023 \$, montant qui tenait compte de la baisse de 301 \$ des valeurs comptables inscrites selon le référentiel comptable antérieur, comme il est indiqué ci-après.

#### *Différences entre les méthodes comptables*

Selon les PCGR du Canada, les frais de maintenance et de réparation des appareils loués et des appareils appartenant à la Société, y compris pour les services de maintenance en ligne, les services de maintenance des composants et les contrôles liés à la maintenance, sont passés en charges d'exploitation dès qu'ils sont engagés, à l'exception des frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils pour les locations en vertu de contrats de location-exploitation, qui sont amortis sur la durée du contrat de location.

Selon les IFRS, les principaux travaux de maintenance effectués sur des cellules et des réacteurs appartenant à la Société ou loués en vertu de contrats de location-financement, y compris le coût des pièces de rechange et de la main-d'œuvre, sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité moyenne prévue entre les périodes d'activité de maintenance. Ces travaux consistent d'ordinaire en des inspections plus poussées et des travaux d'entretien plus complexes des appareils et des moteurs. Toutes les autres pièces de rechange et les autres coûts liés à la maintenance des immobilisations du parc aérien (y compris les travaux de maintenance effectués en vertu de contrats prévoyant une facturation à l'heure) sont imputés aux charges opérationnelles dans le compte de résultat en fonction de la consommation ou à mesure que les frais sont engagés. Les frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils à la fin d'un contrat de location simple sont amortis sur la durée du contrat de location.

#### *Incidence*

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
  - En date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les immobilisations ont baissé de 301 \$, avec une charge correspondante au déficit. Ce montant tient compte de l'incidence de l'ajustement de la juste valeur des appareils et des réacteurs de rechange au 1<sup>er</sup> janvier 2010, décrite ci-dessus et de l'incidence de la décomposition des appareils y compris les travaux de maintenance des réacteurs et des cellules incorporés au coût de l'actif. L'ajustement ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des entités ad hoc, décrite à la rubrique i) Périmètre de consolidation.
- Compte consolidé de résultat
  - La dotation aux amortissements (amortissement et désuétude) établie selon les PCGR du Canada a augmenté de 22 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (44 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).
  - Les charges au titre de la maintenance avions pour le trimestre clos le 30 juin 2010 ont diminué de 13 \$ (45 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).

**iv) Contrats de location***Différences entre les méthodes comptables*

Selon les PCGR du Canada, le gain tiré d'une opération de cession-bail d'une immobilisation n'est pas comptabilisé immédiatement, sauf si le contrat de cession-bail est classé comme un contrat de location-exploitation et que le vendeur-preneur conserve les droits d'utiliser une partie négligeable de l'immobilisation vendue.

Selon les IFRS, le profit tiré d'une opération de cession-bail d'une immobilisation dépend de si la vente est effectuée ou non à la juste valeur et de si l'opération de cession-bail est classée comme un contrat de location simple ou comme un contrat de location-financement.

*Incidence*

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, cet ajustement a diminué de 69 \$ les autres passifs non courants, avec une diminution correspondante du déficit découlant de la comptabilisation des profits différés antérieurement sur les opérations de cession-bail selon les IFRS.
- Compte consolidé de résultat
  - Les locations avions établies selon les PCGR du Canada ont été augmentées de 2 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (4 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).

**v) Comptabilité « nouveau départ »***Différences entre les méthodes comptables*

Les IFRS ne contiennent pas de normes consacrées expressément à l'information à fournir en comptabilité « nouveau départ » ou lorsqu'une entité subit une réorganisation financière.

Selon les PCGR du Canada, la Société a appliqué la comptabilité « nouveau départ » le 30 septembre 2004. En conséquence, tous les actifs et les passifs consolidés d'Air Canada ont été présentés à la juste valeur, sauf pour ce qui est des impôts différés (impôts futurs). Le goodwill (écart d'acquisition) n'est pas comptabilisé à l'adoption de la comptabilité « nouveau départ ». Selon la comptabilité « nouveau départ », les résultats non distribués (bénéfices non répartis) et le surplus d'apport ont été ramenés à zéro.

Comme il est indiqué à la rubrique ci-dessus sur les exemptions prévues par IFRS 1, la majorité des immobilisations corporelles de la Société, selon les PCGR du Canada, ont été inscrites au bilan sur la base des évaluations effectuées le 30 septembre 2004 à la suite de l'application de la comptabilité « nouveau départ ». Conformément à IFRS 1, la Société a choisi de contrepasser les actifs incorporels établis selon le chapitre 1625, « Réévaluation intégrale des actifs et des passifs », du Manuel de l'ICCA (le « chapitre 1625 »).

Selon les PCGR du Canada, l'avantage lié aux impôts différés qui existait au passage à la comptabilité « nouveau départ », et pour lequel une provision pour moins-value avait été comptabilisée, a servi en premier lieu à ramener à zéro toute immobilisation incorporelle restante ayant été comptabilisée au passage à la comptabilité « nouveau départ ». L'avantage lié aux actifs d'impôts différés survenu après la comptabilité « nouveau départ » a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Selon les IFRS, la réalisation ultérieure des actifs d'impôts sur le résultat différés est comptabilisée dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global afin de compenser le montant exact de toute charge d'impôts comptabilisée.

*Incidence*

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, un montant de 311 \$ a été comptabilisé, avec diminution correspondante du déficit, pour rendre compte du goodwill (écart d'acquisition) présenté par Air Canada avant l'application de la comptabilité « nouveau départ » selon les PCGR du Canada.
  - Des ajustements du déficit et du surplus d'apport découlant de l'incidence de la comptabilité « nouveau départ » ont été repris avec une diminution correspondante du capital social. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le capital social a augmenté de 312 \$, le surplus d'apport a diminué de 1 772 \$ et le déficit a diminué de 1 460 \$.
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les immobilisations incorporelles ont diminué de 587 \$, avec une charge correspondante au déficit, montant qui représente la décomptabilisation des immobilisations incorporelles selon les PCGR du Canada, établies conformément à la comptabilité « nouveau départ ». Les passifs d'impôts différés associés aux immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie ont diminué de 40 \$, avec une charge correspondante au déficit. Les passifs d'impôts différés de 48 \$ au 31 décembre 2010 sont comptabilisés dans les autres passifs à long terme.
- Compte consolidé de résultat
  - La dotation aux amortissements selon les PCGR du Canada a diminué de 1 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (3 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).

**vi) Provisions et passifs éventuels (y compris les provisions liées à la mise hors service d'immobilisations)**Provisions*Différences entre les méthodes comptables*

Selon les IFRS, une provision doit être comptabilisée lorsque : il y a une obligation actuelle résultant d'une opération ou d'un événement passé, qu'il est probable (dans ce contexte : « plus probable qu'improbable ») qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les IFRS prévoient un certain nombre de techniques d'estimation différentes pour obtenir la meilleure estimation, notamment le résultat individuel le plus probable, la moyenne pondérée de tous les résultats possibles ou le milieu de l'intervalle lorsque les résultats possibles sont équiprobables dans un intervalle continu.

Selon les PCGR du Canada, le critère pour la comptabilisation d'une provision dans les états financiers est « probable », qui correspond à un seuil de comptabilisation plus élevé que le seuil « plus probable qu'improbable ». Lorsque les résultats possibles sont équiprobables dans un intervalle continu, la provision est comptabilisée à la borne inférieure de l'intervalle.

Provisions liées à la mise hors service d'immobilisations*Différences entre les méthodes comptables*

L'évaluation de provisions liées à la mise hors service d'immobilisations selon les IFRS est fondée sur la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de chaque période, après actualisation par application d'un taux spécifique au passif.

L'évaluation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations selon les PCGR du Canada est fondée sur la juste valeur de l'obligation (qui tient compte d'hypothèses liées au marché). Les estimations des flux de trésorerie sont comptabilisées à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de crédit.

Modalités de restitution des appareils loués

Selon les méthodes comptables de la Société conformes aux PCGR du Canada, les coûts de maintenance prévus selon les modalités de restitution des appareils loués ne sont comptabilisés que pour les contrats de location-exploitation à court terme.

Selon les IFRS, une provision est constituée sur la durée du bail pour les obligations au titre de la maintenance des appareils prévue en fin de bail par les modalités de restitution des appareils loués en vertu de contrats de location simple. Elle est contrebalancée par un actif au titre de la maintenance payée d'avance, sauf pour les contrats de services de maintenance connexes prévoyant une facturation à l'heure ou de recouvrements en vertu de contrats de sous-location d'appareils.

La provision est comptabilisée par application d'un taux d'actualisation propre au passif. Les intérêts courus sur la provision sont comptabilisés dans les autres charges non opérationnelles. Dans le cas des appareils faisant l'objet d'un contrat de location-financement qui sont sous-loués à des tiers, la provision est inscrite dans le compte de résultat, déduction faite des recouvrements au titre de la sous-location, s'il y a lieu.

La charge de maintenance comprend les provisions liées à la maintenance associées aux modalités de restitution des appareils, tandis que les autres charges non opérationnelles comprennent l'augmentation de l'obligation sur la durée du bail. Les coûts de maintenance réels liés aux modalités de restitution des appareils loués seront portés en diminution de la provision. Toute différence entre le coût réel engagé pour la maintenance et le montant de la provision est comptabilisée dans la charge de maintenance de la période.



*Incidence*

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les immobilisations corporelles ont augmenté de 7 \$, les autres passifs non courants ont augmenté de 12 \$ et le déficit a augmenté de 5 \$ eu égard aux provisions constituées pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlant des divers contrats de location immobilière et des ententes d'avitaillement.
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les dépôts et autres actifs se sont accrus de 77 \$ eu égard aux paiements anticipés en vertu de contrats prévoyant une facturation à l'heure de vol, les autres passifs non courants ont augmenté de 447 \$ eu égard aux provisions constituées pour les conditions de retour de biens loués et le déficit s'est accru de 370 \$.
- Compte consolidé de résultat
  - Les charges de maintenance avions ont augmenté de 13 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (29 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).
  - Les autres charges non opérationnelles liées aux charges financières sur les provisions ont augmenté de 3 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (6 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).
  - La perte de change selon les PCGR du Canada a augmenté de 20 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2010 (8 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2010).

**vii) Dette à long terme***Différences entre les méthodes comptables quant à la présentation*

En août 2010, la Société a conclu un accord de crédit avec GE Japan Corporation, PK Airfinance Japan (« GE Japan ») visant une facilité de crédit à terme garantie (la « facilité ») afin de refinancer des montants concernant 16 appareils. Selon les PCGR du Canada, les montants à payer au cours des 12 prochains mois aux termes des échéances d'emprunt existantes et qui seront refinancés dans le cadre de cet engagement à long terme, d'un montant de 106 \$, ont été classés comme étant à long terme au 31 décembre 2010. Selon les IFRS, ces montants ne peuvent être reclassés dans la dette à long terme et sont incorporés à la part échéant à moins d'un an de la dette à long terme au 31 décembre 2010.

**3. DETTE À LONG TERME ET CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT**

	Monnaie de base	Échéance finale	Taux d'intérêt réel (%)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Financement des appareils Embraer	Dollar US	2017-2021	2,15 - 8,49	974 \$	1 041 \$
Financement des appareils Boeing	Dollar US	2019-2021	0,25 - 5,69	354	386
Financement des appareils Boeing	Yen	2020	0,32 - 0,34	191	207
Billets garantis prioritaires de premier rang	Dollar US	2015	9,25	579	597
Billets garantis prioritaires de premier rang	Dollar CA	2015	10,13	300	300
Billets garantis prioritaires de second rang	Dollar US	2016	12,00	193	199
Entités locatrices de matériel volant – dette a), b)				644	933
Prêt à terme échéant en 2013	Dollar US	2013	6,17	72	75
Contrats de vente conditionnelle	Dollar US	2019	3,15 - 3,38	115	123
Sociétés d'avitaillement - dette				133	134
Facilité d'emprunt de GE Japan a)	Dollar US	2015-2018	5,69	121	-
Financement de pièces de rechange	Dollar US	2014	5,72	82	100
Financement de moteurs de rechange	Dollar US	2013	3,65	57	62
Financement d'appareils Canadian Regional Jet	Dollar CA	2012	3,01	6	10
Financement du simulateur de vol GE	Dollar US	2015	3,15	11	13
<b>Dettes à long terme</b>				<b>3 832</b>	<b>4 180</b>
Obligations de location-financement				454	493
<b>Dettes totales et contrat de location-financement</b>				<b>4 286</b>	<b>4 673</b>
Escompte non amorti				(14)	(16)
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance				(59)	(62)
Partie courante				(393)	(567)
<b>Dettes à long terme et contrats de location-financement</b>				<b>3 820 \$</b>	<b>4 028 \$</b>

Les taux d'intérêt indiqués dans le tableau ci-dessus sont les taux réels au 30 juin 2011.

Les modalités et conditions des instruments correspondent à celles indiquées à la note 6 des états financiers consolidés annuels de la Société pour 2010, hormis en ce qui concerne les remboursements prévus de la dette et ce qui suit.

- a) Au deuxième trimestre de 2011, la Société a prélevé un montant net de 62 \$ (65 \$ US), déduction faite de frais de financement de 1 \$ (125 \$ (128 \$ US), déduction faite de frais de financement de 2 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2011), sur la facilité consentie par GE Japan en vue de refinancer la dette relative aux entités ad hoc de location d'appareils, facilité plus amplement décrite à l'alinéa f) de la note 6 des états financiers consolidés annuels de la Société pour 2010. La somme prélevée sur cette facilité a été affectée au refinancement de montants concernant huit A319 d'Airbus et quatre 767-300ER de Boeing qu'exploite actuellement Air Canada et loués auparavant auprès d'entités de location ad hoc pour des périodes de sept ans et de quatre ans, respectivement. Le montant prélevé sur l'accord de crédit porte intérêt au taux TIOL à un mois des États-Unis majoré de 5,50 % (5,69 % au 30 juin 2011).

La facilité pourra aussi servir en 2012 à refinancer, jusqu'à concurrence de 42 \$ US, le montant lié à quatre A319 d'Airbus.

- b) Il y a lieu de se reporter à l'alinéa i) de la note 2 pour une description de la dette supplémentaire comptabilisée à la consolidation des entités ad hoc de location à la transition aux IFRS.

Au deuxième trimestre de 2010, la Société a inscrit une charge d'intérêts de 54 \$ relativement au remboursement d'une facilité de crédit à terme. Il y a lieu de se reporter à l'alinéa e) de la note 6 des états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour un complément d'information.

**4. CHARGE DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES**

La Société a constaté la charge suivante au titre des régimes de retraite à prestations définies et des avantages complémentaires (prestations définies) futurs :

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 juin		30 juin	
	2011	2010	2011	2010
<b>Compte consolidé de résultat</b>				
Charges opérationnelles				
Salaires et charges sociales				
	Coût des services rendus pour les avantages suivants			
	53 \$	39 \$	105 \$	79 \$
	17	12	34	24
	70 \$	51 \$	139 \$	103 \$
Produits (charges) non opérationnels				
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel				
	10 \$	(5) \$	20 \$	(11) \$
	(14)	(14)	(28)	(27)
	(4) \$	(19) \$	(8) \$	(38) \$
<b>État consolidé des autres éléments du résultat global</b>				
Profit net (perte nette) sur le passif des régimes d'avantages du personnel				
	(50) \$	(4) \$	(49) \$	116 \$
	(12)	(48)	3	(104)
	(62) \$	(52) \$	(46) \$	12 \$

En juin 2011, Air Canada est parvenue à une entente avec la section locale 2002 du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (TCA), qui représente quelque 3 800 agents des centres téléphoniques et du service clientèle des aéroports du Canada de la Société. L'entente, qui a été ratifiée par les membres du TCA et approuvée par le conseil d'administration, traite de tous les éléments d'une nouvelle convention collective à l'exception des ententes sur le régime de retraite s'appliquant aux employés embauchés après la date de ratification de la convention collective. Cette question a été soumise à un arbitrage exécutoire en vue de sa résolution. L'entente comprend également des modifications aux régimes de retraite à prestations déterminées des membres des TCA qui sont assujetties à l'approbation des organismes de réglementation et sera comptabilisée une fois reçue cette approbation.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour un complément d'information sur l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires visant le transfert de certains actifs et obligations connexes à Aveos.

**5. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**

Au premier trimestre de 2011, le conseil d'administration d'Air Canada a approuvé une prime spéciale ponctuelle de reconnaissance envers les employés qui consistait en une attribution spéciale d'actions d'Air Canada à tous les employés syndiqués et à certains employés non syndiqués admissibles partout dans le monde lorsque les lois le permettent. Les employés admissibles ont reçu environ 3,3 millions d'actions dont la juste valeur à la date d'attribution était de 11 \$. La moitié des droits aux actions octroyées a été acquise à la date de l'attribution et l'autre moitié des droits sera obtenue au bout de trois ans. Dans le cadre de l'attribution, la Société a acheté environ 3,3 millions d'actions pour un montant de 11 \$. Une moitié des actions a été répartie entre les employés admissibles et l'autre est détenue en fiducie pendant la période d'acquisition. Les actions détenues en fiducie sont comptabilisées à un coût de 6 \$ et sont imputées au capital social. La charge de rémunération pour ces actions sera amortie sur la durée de la période d'acquisition.

**6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**
**Récapitulatif du profit (de la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur**

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
Dérivés liés au carburant	(45) \$	(22) \$	(9) \$	(21) \$
Swaps de taux d'intérêt	(7)	6	(10)	7
Contrats à terme sur actions	-	-	(3)	-
Autres	-	(2)	(3)	(2)
<b>Perte sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>(52) \$</b>	<b>(18) \$</b>	<b>(25) \$</b>	<b>(16) \$</b>

**Gestion du risque lié au prix du carburant**

Au 30 juin 2011, la Société avait couvert environ 38 % de ses achats prévus de carburéacteur pour le reste de 2011 à un prix plafond moyen équivalent du pétrole West Texas Intermediate (« WTI ») de 107 \$ US le baril, et une tranche approximative de 10 % est visée par un prix plancher moyen équivalent WTI de 86 \$ US le baril. Les contrats de la Société destinés à couvrir les achats prévus de carburéacteur pour 2011 portent sur le mazout léger et le pétrole brut et comprennent des options d'achat, des tunnels, des écarts sur options d'achat et des options structurées à trois voies. La Société avait aussi couvert environ 6 % de ses achats prévus en carburéacteur pour 2012 au moyen de contrats portant sur le mazout léger et le pétrole brut à un prix plafond moyen de 120 \$ US le baril. La juste valeur du portefeuille de dérivés liés au carburant au 30 juin 2011 s'établit à 14 \$, avec position favorable à la Société (33 \$, avec position favorable à la Société au 31 décembre 2010) et elle est comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs courants.

Les informations présentées dans le tableau qui suit résument l'incidence des dérivés liés au carburant sur le compte consolidé de résultat et les autres éléments du résultat global :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
<b>Compte consolidé de résultat</b>				
Charges opérationnelles				
Carburant avions				
		Perte efficace réalisée sur les dérivés liés au carburant désignés auparavant en application de la comptabilité de couverture		
	s. o.	(52) \$	s. o.	(110) \$
Produits (charges) non opérationnels				
Perte sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
		Perte à la juste valeur de marché sur les couvertures économiques		
	(45) \$	(22) \$	(9) \$	(21) \$
<b>État consolidé du résultat global</b>				
		Reclassement à la charge de carburant avions de la perte réalisée nette sur les dérivés liés au carburant désignés auparavant en application de la comptabilité de couverture		
	s. o.	52 \$	s. o.	110 \$
	s. o.	- \$	s. o.	- \$
		Impôt lié au reclassement		



**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. À compter du deuxième trimestre de 2011, certains paiements fondés sur des montants liés à la location d'appareils sont calculés au moyen des taux d'intérêt à moyen terme en vigueur aux États-Unis au moment de la livraison. Pour couvrir le risque lié aux augmentations des taux d'intérêt jusqu'à la date de livraison prévue, la Société a, au premier trimestre de 2011, conclu des swaps différés de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle totale de 234 \$ US. Ces swaps ont des échéances contractuelles qui coïncident avec la durée des contrats de location. Cependant, le règlement des dérivés aura lieu à chaque date de livraison prévue des appareils et ces échéances s'échelonnent jusqu'en juillet 2012. La valeur notionnelle globale en cours au 30 juin 2011 s'établit à 203 \$US. La juste valeur de ces contrats au 30 juin 2011 est de 10 \$, avec position favorable aux contreparties, et la perte est comptabilisée dans la perte sur instruments financiers.

## 7. CONTRATS D'ACHAT DE CAPACITÉ

Air Canada a conclu des contrats d'achat de capacité avec Jazz Aviation S.E.C. et avec certains autres transporteurs régionaux. Le tableau qui suit présente les frais d'achat de capacité et les coûts refacturés aux termes de ces contrats pour les périodes considérées :

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 juin		30 juin	
	2011	2010	2011	2010
Frais d'achat de capacité	249 \$	238 \$	491 \$	473 \$
Charge de carburant refacturée	100	71	188	137
Redevances aéroportuaires refacturées	49	48	96	94
Autres coûts refacturés	5	6	15	20
	<b>403 \$</b>	<b>363 \$</b>	<b>790 \$</b>	<b>724 \$</b>

## 8. ENGAGEMENTS

### Boeing

La Société a en cours des engagements auprès de The Boeing Company (« Boeing ») visant l'acquisition de 37 appareils 787. Il y a lieu de se reporter à la note 14 des états financiers consolidés annuels de 2010 pour un complément d'information.

Comme il est indiqué à la note 10 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du trimestre clos le 31 mars 2011, Boeing a avisé la Société que les sept premières livraisons d'appareils 787 de Boeing qui devaient avoir lieu au deuxième semestre de 2013 sont à présent prévues pour le quatrième trimestre de 2013 et le premier semestre de 2014, ce qui représente un report moyen de cinq à sept mois par rapport au calendrier précédent. Boeing a indiqué qu'elle continuait à évaluer le calendrier de livraison pour les 30 autres commandes fermes d'appareils 787 de la Société et qu'elle tiendrait la Société informée. L'incidence de ce retard sur les engagements d'immobilisations après 2013 reste à déterminer.

### Engagements d'immobilisations

Les engagements d'immobilisations au 30 juin 2011 sont les suivants :

	Reste de 2011	2012	2013	Par la suite	Total
Engagements d'immobilisations	75 \$	169 \$	226 \$	3 624 \$	4 094 \$

Les engagements d'immobilisations présentés dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des travaux de maintenance. Les montants en dollars US ont été convertis au cours de clôture du change le 30 juin 2011, soit 0,9645 \$ CA.

### Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du principal et des intérêts au 30 juin 2011 sur la dette à long terme et les obligations de location-financement s'établissent comme suit :

	Reste de 2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Principal	163 \$	387 \$	582 \$	299 \$	1 235 \$	1 620 \$	4 286 \$
Intérêts	148	276	246	215	161	201	1 247
	<b>311 \$</b>	<b>663 \$</b>	<b>828 \$</b>	<b>514 \$</b>	<b>1 396 \$</b>	<b>1 821 \$</b>	<b>5 533 \$</b>

Dans le tableau ci-dessus, les obligations de remboursement du principal ne tiennent pas compte des frais de transaction et des escomptes de 73 \$ qui sont portés en diminution de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement dans l'état consolidé de la situation financière.

L'analyse des échéances a été établie en fonction des flux de trésorerie contractuels non actualisés et elle est fondée sur les taux d'intérêt et les taux de change applicables en vigueur au 30 juin 2011. Elle ne tient pas compte de l'incidence des produits résiduels, s'il en est, découlant de la facilité d'emprunt conclue avec GE Japan décrite à la note 6 des états financiers consolidés annuels de la Société et à la note 3 ci-dessus. Un éventuel prélèvement sur cette facilité d'emprunt réduirait les flux de trésorerie nets du montant des tranches de la dette venant à échéance refinancées de 41 \$ en 2012, montant contrebalancé en partie par les remboursements du principal et les paiements d'intérêts aux termes de la facilité d'emprunt.

## **9. ORDONNANCE D'ACCRÉDITATION D'AVEOS**

### **Ordonnance d'accréditation d'Aveos**

Le 31 janvier 2011, le Conseil canadien des relations industrielles a rendu une ordonnance dans laquelle il a établi que la vente de l'ancienne entreprise de maintenance et de réparation d'appareils, de moteurs et de composants d'Air Canada était visée par le Code canadien du travail au moment de sa réalisation et a déterminé qu'Aveos était un employeur distinct, lié par des conventions collectives séparées. Cette ordonnance a signifié l'enclenchement du processus par lequel certains membres du personnel d'Air Canada sont devenus salariés d'Aveos avec prise d'effet le 14 juillet 2011.

Aux termes de cette ordonnance et du programme de départ volontaire connexe, Air Canada pourrait être tenue de verser un maximum de 1 500 indemnités de départ volontaire aux employés d'Aveos représentés par l'AIMTA et au service d'Aveos à la date de l'ordonnance (chaque indemnité de départ correspondant au maximum à 52 semaines de salaire), si les employés concernés font l'objet d'une mise à pied permanente ou d'un licenciement parce qu'Aveos cesserait d'être le fournisseur exclusif de services de grand entretien à Air Canada avant le 30 juin 2015. Jusqu'au 30 juin 2013, ces indemnités seront également offertes si l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite d'Aveos entraînaient à la fois la résiliation des contrats conclus par Air Canada et Aveos et le licenciement ou la mise à pied permanente d'employés représentés par l'AIMTA. La date d'expiration actuelle du contrat de services de grand entretien est le 30 juin 2013.

Un passif au titre des avantages du personnel est comptabilisé relativement à ce programme d'indemnités de départ. L'obligation est évaluée en fonction du nombre d'employés auxquels il est prévu de verser des indemnités et le montant est actualisé pour rendre compte du calendrier estimé de versement des indemnités. Le montant de l'obligation n'est pas notable. Toute modification de l'estimation sera prise en compte dans le poste Salaires et charges sociales.

### **Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires**

Air Canada et Aveos sont parties à une Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires visant le transfert de certains actifs et obligations au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires à Aveos. Le 14 juillet 2011 (la « date d'accréditation »), certains employés syndiqués d'Air Canada ont décidé de devenir des employés d'Aveos. Aux termes de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires et sous réserve de toute approbation nécessaire des organismes de réglementation, les actifs et obligations au titre des régimes de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux employés syndiqués détachés seront transférés à Aveos.

Les modalités de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires relatives aux employés syndiqués détachés prévoient la détermination du passif de solvabilité et des actifs des régimes de retraite en date du 14 juillet 2011 à l'égard des employés syndiqués détachés à Aveos qui assurent les services de maintenance des cellules et en date du 16 octobre 2007 à l'égard des employés syndiqués détachés à Aveos occupant d'autres fonctions. La détermination du passif comptable au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour tous les employés syndiqués détachés est établie au 14 juillet 2011.

Aux termes de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, Air Canada indemniserait Aveos pour le déficit de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées en date du 14 juillet 2011 à l'égard des employés syndiqués détachés assurant les services de maintenance des cellules. Pour les autres employés syndiqués détachés à Aveos, l'indemnisation est basée sur les montants établis au 16 octobre 2007. Air Canada indemniserait Aveos pour la valeur actuelle du passif comptable à l'égard des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi au 14 juillet 2011. Ces montants seront versés par Air Canada à Aveos tous les trimestres pendant une période n'excédant pas cinq ans après le détachement. Les employés assurant les services de maintenance des cellules représentent la moitié environ des 2 200 employés détachés.

Jusqu'à la date d'accréditation, le coût des prestations de retraite au titre des services rendus au cours de l'exercice ainsi que le coût des services rendus au cours de l'exercice et les coûts financiers liés aux prestations complémentaires se rapportant aux employés détachés à Aveos sont passés en charges par Air Canada et sont recouverts en entier sous forme d'un montant facturé à Aveos. À partir de la date d'accréditation, les employés détachés accumulent des avantages du personnel dans les régimes à prestations déterminées d'Aveos. Les passifs au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite au 30 juin 2011 et le gain net (la perte nette) sur les passifs au titre des avantages du personnel comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011 tiennent compte du gain actuariel pour ces périodes, y compris les modifications des hypothèses actuarielles découlant du détachement de participants à Aveos. Les états financiers ne tiennent pas compte de la détermination des passifs de solvabilité devant être transférés à Aveos, du montant des actifs devant être transférés à Aveos ni du montant de l'indemnisation que doit verser Air Canada à Aveos, ces montants ne pouvant pas encore être déterminés. D'après l'évaluation actuarielle en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et sous réserve des modifications du taux d'actualisation applicable à l'évaluation actuarielle en date du 14 juillet 2011, ces montants d'indemnisation ne devraient pas être significatifs.

## 10. RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

En mai 2011, les actionnaires d'Air Canada ont ratifié un régime de droits des actionnaires (le « régime »), conçu pour favoriser le traitement équitable de tous les actionnaires en cas d'offre publique d'achat visant Air Canada. Le régime a été adopté par le conseil d'administration d'Air Canada en mars 2011 avec prise d'effet immédiate, sous réserve de la ratification des actionnaires.

Le régime a été conçu de façon à donner au conseil et aux actionnaires plus de temps pour étudier soigneusement toute offre publique d'achat. Il laisse également plus de temps au conseil pour explorer d'autres options, s'il l'estime judicieux, visant à maximiser la valeur pour les actionnaires. Conformément aux conditions du régime, un droit (un « droit ») a été émis à l'égard de chaque action à droit de vote de catégorie B et de chaque action à droit de vote variable de catégorie A d'Air Canada (chacune étant désignée une « action ») émise et en circulation à la fermeture des bureaux le 30 mars 2011 ou émise par la suite. Ces droits pourront être exercés uniquement lorsqu'une personne, de concert avec toute partie qui lui est liée, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation, ou 20 % ou plus des actions à droit de vote de catégorie B en circulation d'Air Canada, autrement qu'au moyen d'une « offre permise » aux termes du régime ou, dans certains cas, sans l'autorisation du conseil. Avant cela, les droits ne peuvent être séparés des actions, ils ne peuvent être exercés et aucun certificat de droits distincts n'est délivré.

Pour être une « offre permise » aux termes du régime, l'offre doit notamment : i) être présentée à l'ensemble des porteurs d'actions, ii) demeurer en vigueur pendant au moins 60 jours, iii) prévoir que les actions ne peuvent faire l'objet d'une prise de livraison, sauf si plus de 50 % des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B alors en circulation, prises ensemble à l'exclusion de celles détenues par l'acquéreur (et par les personnes qui lui sont reliées), ont été déposées sans que le dépôt ait été révoqué et iv) prévoir la prolongation de l'offre pendant au moins 10 jours ouvrables si la condition relative au seuil de 50 % est remplie, afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions.

Par suite d'un événement qui déclenche l'exercice des droits et sous réserve des conditions du régime, chaque droit permettra à son porteur, autre que l'acquéreur et les personnes qui lui sont reliées, d'exercer son droit et de souscrire des actions à droit de vote variable de catégorie A d'Air Canada, pour une valeur de 200 \$, ou des actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada, pour une valeur de 100 \$ (c'est-à-dire à 50 % du cours alors en vigueur). Lorsqu'ils exercent leurs droits, les Canadiens admissibles propriétaires effectifs des droits reçoivent des actions à droit de vote de catégorie B et les porteurs de droits qui ne sont pas des Canadiens admissibles propriétaires effectifs reçoivent des actions à droit de vote variable de catégorie A.

Le régime prendra fin à la fermeture des bureaux le lendemain de l'assemblée annuelle des actionnaires d'Air Canada devant avoir lieu en 2014, sauf s'il est résilié par anticipation conformément à ses conditions.